

Le secourisme peut être défini comme l'ensemble des méthodes pratiques et des techniques thérapeutiques mises en œuvre pour porter assistance à des personnes en danger (victimes d'accidents, par exemple) et leur dispenser les premiers soins. (1)

Parmi ces techniques, il en existe spécifiquement pour traiter les blessures par armes à feu ou armes blanches.

À la suite des attentats de 2015, la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a produit une doctrine de « tuerie de masse (2) qui a permis de mettre en lumière ces techniques pour les inclure dans les formations des services de secours, mais aussi de développer la diffusion du secourisme au combat.

A ce jour, les douaniers, policiers nationaux et municipaux, ainsi que les agents de L'Office National des Forêts qui sont armés (soit plus de 150 000 personnes) ne reçoivent pas systématiquement et de façon formelle une formation spécifique pour faire face à une blessure par arme à feu ou arme blanche.

Ce constat s'applique également pour les tireurs sportifs (245 000 licenciés) les chasseurs (5 millions de détenteurs d'un permis de chasse dont plus d'un million chassant régulièrement) et les autres utilisateurs légaux d'armes à feu (ball-trap, biathlon, etc)

C'est pourquoi il paraît intéressant de proposer une formation pour l'ensemble des agents de l'État porteurs d'une arme mais aussi pour les autres utilisateurs légaux d'armes à feu.

Le dernier référentiel de formation du secourisme au combat a 10 ans, (3) il a été entériné par le Service de Santé aux Armées et tout militaire doit valider son niveau 1 (SC 1). Une déclinaison est enseignée en gendarmerie (SIG 1) (4). Cette formation déjà proposée à une partie des personnels relevant du ministère de l'intérieur pourrait être une base pour une formation commune des professionnels concernés.

La formation PSC1 « Prévention et secours civiques de niveau 1 » comprend les techniques nécessaires à la prise en charge d'une personne blessée par balle ou arme à feu (5). Il pourrait être intéressant de la comparer avec les formations précitées à destination des professionnels.

Enfin une formation secourisme tactique est proposée par la Croix Rouge de Toulouse. (6) Cette formation est intéressante par son format court.

De plus, la multiplication de formations privées se rapprochant de l'idéologie survivaliste mériterait qu'une étude de ces formations soit effectuée, voire qu'une réglementation spécifique soit envisagée.

Ainsi nous proposons qu'une formation de secourisme tactique spécifique soit dispensée à tout détenteur et utilisateur d'une arme à feu. Pour ce faire il convient de répertorier le nombre et la qualité des bénéficiaires potentiels ainsi que les formations existantes civiles ou militaires. Dans un second temps d'élaborer un cadre de formation (modalités et contenu de la formation) et si besoin de proposer les évolutions réglementaires nécessaires.

Sources :

1 : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/secourisme/71743>

2 : <https://fr.slideshare.net/StratAdviser/note-de-doctrine-operationnelle-tuerie-de-masse-2017-v2-definitive>

3 :

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjD8vnOyo75AhVFwIUKHaOeA1EQFnoECACQAQ&url=https%3A%2F%2Fsofia.medicalistes.fr%2Fspip%2FIMG%2Fpdf%2FEnseignement_du_Sauvetage_au_Combat-_Referentiel_de_formation_janvier_2012_.pdf&usq=AOvVaw3bXhwzUrPyun4Xx2DghC1e

4 : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/les-centres-de-formation/secourisme>

5 : <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Secourisme-et-associations/Les-recommandations-et-les-referentiels>

6 : <https://www.linscription.com/pro/activite.php?P1=15423> et <https://www.youtube.com/watch?v=DUYqdZQMEA4>